



**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT  
DE PLEIN AIR DE LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

**Objet** : Délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Passation** : La consultation est organisée dans le cadre des dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT ») relatives aux délégations de service public, L3120-1 et suivants et R3121-1 et suivants du Code de la commande publique, et selon une « procédure ouverte » en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat Corsica Ferries (CE, 15 décembre 2006, Req. n°298618).

**Date d'envoi de la publicité** : le 13 février 2024

**Date limite de réception des candidatures et des offres** : le 15 mars 2024 à 11 heures

La valeur estimée du contrat de concession est de 2,68 millions (2.680.000) d'euros sur 5 ans. Ce montant, exprimé en euros (€) constants valeur 2023 (c'est-à-dire sans tenir compte de l'inflation prévisionnelle sur la durée du contrat), correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total hors taxe du Concessionnaire, sur la durée du contrat.

La durée du contrat est de 60 mois (5 ans) à compter de la date contractuelle d'exploitation. A titre indicatif, la date contractuelle d'exploitation est fixée au 31 juillet 2024.

Conformément à l'article L. 3124-1 et 3124-3 du Code de la commande publique, le projet de Contrat (Pièce B) comporte des caractéristiques minimales qui sont intangibles.

**3 plis ont été reçus dans les délais requis.**

La liste des plis reçus est la suivante :

<b>1</b>	<b>La société DADOUN PERE ET FILS</b> Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 125 124.06 euros, Domiciliée 125-127 boulevard du Général Giraud 94100 Saint-Maur-des-Fossés Enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 417708838
<b>2</b>	<b>MARNE BOIS MARKETS</b> Domicilié 1 Place Uranie 94340 Joinville-Le-Pont
<b>3</b>	<b>La société LES FILS DE MADAME GERAUD</b> Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 920.000 euros, Domiciliée 27 boulevard de la République, 93190 Livry-Gargan Enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 449513639

La Commission de Délégation des Service Public réunie le 19 mars 2024 a admis a admis les entreprises suivantes à remettre une offre :

- La société DADOUN Père et Fils
- La société LES FILS DE MADAME GERAUD

Il a ensuite été procédé à l'ouverture des offres.

## Ouverture des plis :

Le contenu matériel des offres a été référencé conformément aux dispositions de l'article 5.2 du Règlement de consultation et figure en annexe 1 du présent rapport.

## Examen des offres :

L'analyse des offres a été conduite conformément aux dispositions des articles R3124-4 à R3124-6 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article 7.2 du Règlement de la Consultation en tenant compte des critères de jugement des offres prévus dans celui-ci et pondérés comme suit :

**Les offres sont notées sur 100 points et sont analysées et classées au regard des critères définis ci-après avec la pondération suivante :**

### **Critère n°1 : Montant de la contribution financière de la ville au titre des prestations de nettoyage et de la redevance d'occupation domaniale (35 points) :**

Ce critère comporte les sous-critères suivants :

- Sous-critère n°1 : Niveau de la contribution financière au titre des prestations de nettoyage demandées par le Concessionnaire à la ville (25 points)
- Sous-critère n°2 : Niveau de la part fixe de redevance d'occupation domaniale versée par le Concessionnaire à la ville et pertinence de la part variable de la redevance d'occupation domaniale (10 points)

### **Critère n°2 : Niveau des tarifs, cohérence et pertinence de la grille tarifaire (30 points) :**

Ce critère porte sur le niveau, la cohérence et la pertinence des tarifs proposés, étant entendu que sont constitutifs des tarifs les Droits de place et Redevances déchets et animations.

### **Critère n°3 : Qualité de l'offre (15 points) :**

Ce critère comporte les sous-critères suivants :

- Sous-critère n°1 : Qualité des services aux usagers et des innovations (5 points)
- Sous-critère n°2 : Qualité des animations (5 points)
- Sous-critère n°3 : Modalités de recrutement des nouveaux commerçants (5 points)

### **Critère n°4 : Développement durable (15 points) :**

Sont appréciés les actions concrètes et le calendrier de mise œuvre de la démarche « zéro déchet » des marchés.

### **Critère n°5 : Niveau des engagements juridiques (5 points) :**

Ce critère est apprécié au regard du degré d'acceptation et, le cas échéant, d'amélioration par le candidat, dans le sens des intérêts de la Ville, du projet de contrat et de ses annexes.

Les critères et sous-critères sont notés sur 10 ; la note finale est ensuite ramenée au nombre de points prévus par le règlement de consultation.

**Examen des propositions au regard du critère n°1 : Montant de la contribution financière de la ville au titre des prestations de nettoyage et de la redevance d'occupation domaniale (35 points)**

- ✓ Sous-critère n° 1 : Niveau de la contribution financière au titre des prestations de nettoyage demandées par le Concessionnaire à la ville (25 points)

	<b>DADOUN</b>	<b>GERAUD</b>
Commentaire	Le candidat précise par marché le coût RH et le coût des équipements.  Le montant de la subvention est similaire.	Le candidat prend le soin de justifier le coût par marché. Toutefois, comme il s'agit d'une sous-traitance, nous ne connaissons pas le coût lié au matériel et à la partie ressources humaines.  En outre, il conviendra que le candidat justifie la présence de dépenses de nettoyage dans la partie du CEP financée par le tarif.
Justification		Le montant pourrait être encore optimisé en limitant les frais d'organisation.
Synthèse	Assez satisfaisant	Assez Satisfaisant.
Note sur 10	6	6,5
Note pondérée sur 25	<b>21</b>	<b>22,75</b>

- ✓ Sous-critère n° 2 : Niveau de la part fixe de redevance d'occupation domaniale versée par le Concessionnaire à la ville et pertinence de la part variable de la redevance d'occupation domaniale (10 points)

	<b>DADOUN</b>	<b>GERAUD</b>
Commentaire	Le candidat justifie très rapidement et trop lacunairement sa redevance fixe.  La redevance variable reste faible et il est gênant que cette dernière ne soit pas simulée en charges dans les dépenses.	Le candidat ne propose aucun élément
Justification		
Synthèse	Peu satisfaisant	Pas Satisfaisant.
Note sur 10	<b>4</b>	<b>0</b>

Le détail de l'analyse figure en annexe 1.

**NOTE TOTALE DU CRITERE N°1 :**

<b>N° de pli</b>	<b>Désignation des Candidats</b>	<b>Sous-critère 1 (25 pts)</b>	<b>Sous-critère 2 (10 pts)</b>	<b>Note du critère 1 sur 35</b>
1	<b>DADOUN PERE ET FILS</b>	21	4	<b>25</b>
2	<b>LES FILS DE Mme GERAUD</b>	22,75	0	<b>22,75</b>

**Examen des propositions au regard du critère n°2 : Niveau des tarifs, cohérence et pertinence de la grille tarifaire (30 points) :**

	<b>DADOUN</b>	<b>GERAUD</b>
Commentaire Justification	Les tarifs sont élevés et souvent difficilement compréhensibles en particulier concernant les déchets. Ils doivent être revus à la baisse. En revanche, l'ensemble des éléments demandés dans le cahier des charges est présent.	Les tarifs sont élevés par rapport à l'existant et non justifiés. La tarification des déchets est difficilement compréhensible en l'absence de note explicite.
Synthèse	Insuffisant	Insuffisant.
Note sur 10	2	2
Note pondérée sur 30	<b>6</b>	<b>6</b>

Le détail de l'analyse figure en annexe 1.

**Note totale du critère n°2 :**

<b>N° de pli</b>	<b>Désignation des Candidats</b>	<b>Note sur 30</b>
1	<b>DADOUN PERE ET FILS</b>	<b>6</b>
2	<b>LES FILS DE Mme GERAUD</b>	<b>6</b>

## Examen des propositions au regard du critère n° 3 : Qualité de l'offre (15 points) :

- ✓ Sous-critère n°1 : Qualité des services aux usagers et des innovations (5 points)

### **Candidat n° 1 : DADOUN**

La proposition est conforme aux attentes de la ville, des équipes opérationnelles, expérimentées, qualifiées - Des stands neufs avec des bâches logotées aux couleurs de la Ville permettant d'améliorer la qualité perçue et de moderniser leur image. Des points mensuels de suivi avec la ville - Service d'astreinte 7j/7 permettant la continuité et la qualité du service - Basé sur la ville (Rapidité d'intervention -empreinte écologique réduite).

Proposition du candidat de digitaliser les marchés via un service « Mon panier du Marché » afin d'apporter un plus à la clientèle, réalisation d'un guide des marchés, Proposer aux acteurs locaux (les associations, commerçants sédentaires, artisans labélisés Fabriqués à Saint-Maur, écoles, services de la Ville) un stand gratuit pour apporter de la visibilité, créer du lien, amener un nouveau public.

Note sur 10 : 8

Note pondérée sur 5 : 4

### **Candidat n° 2 : GERAUD**

L'offre du candidat est insuffisante et, en reprenant son offre de 2023, manque de précision.

Le candidat propose des commandes en ligne avec livraison en mobilités douces, afin de conserver le caractère écologiquement responsable des marchés de quartier.

Il propose également des commandes en ligne sur le mode du « click and collect » afin de ne pas éloigner la clientèle des marchés, et souhaite ainsi obliger les clients à venir récupérer leur commande au marché.

Note sur 10 : 6

Note pondérée sur 5 : 3

- ✓ Sous-critère n°2 : Qualité des animations (5 points)

### **Candidat n° 1 : DADOUN**

Des animations physiques tout au long de l'année et digitale tel que : Fête des mères, Halloween, Beaujolais nouveau, Noël, « mon marché engagé » (sensibilisation au développement durable). Pour un budget annuel de 14K€.

Note sur 10 : 8

Note pondérée sur 5 : 4

### **Candidat n° 2 : GERAUD**

Un budget annuel de 14K€ pour 4 temps forts en animations (nouveaux habitants, fête des mères, animation avec les scolaires ou les familles), de bonnes et nouvelles propositions surtout celle des nouveaux habitants qui permettront de faire découvrir nos marchés.

Note sur 10 : 8

Note pondérée sur 5 : 4

- ✓ Sous-critère n°3 : Modalités de recrutement des nouveaux commerçants (5 points)

### Candidat n° 1 : DADOUN

Une cellule de 5 collaborateurs à plein temps pour prospecter les activités commerciales les plus recherchées, appel à candidature via un réseau de commerçants-clients (un fichier de 5 750 contacts), partenariat avec les institutionnels (cci, cma) et les écoles de formations et fédérations des métiers de bouches.

Note sur 10 : 8

Note pondérée sur 5 : 4

### Candidat n° 2 : GERAUD

Le candidat propose que les recrutements soient réalisés afin de toujours conserver un équilibre commercial dynamique et de qualité qui soit :

- Le garant du meilleur rapport qualité/prix des produits
- Un stimulant pour les commerçants quant à l'évolution des produits proposés
- Créateur d'une émulation sur les modes de vente et de présentation des stands

Pour parfaire et faire évoluer l'offre de produits, le candidat pourra utilement étendre sa capacité de recrutement en recourant à son fichier « clients et prospects » de plus de 7 000 références en Ile-de-France.

Note sur 10 : 8

Note pondérée sur 5 : 4

### Note totale du critère n°3 :

N° de pli	Désignation des Candidats	Sous-critère 1 (5 pts)	Sous-critère 2 (5 pts)	Sous-critère 3 (5 pts)	Note sur 15
1	<b>DADOUN PERE ET FILS</b>	4	4	4	<b>12</b>
2	<b>LES FILS DE Mme GERAUD</b>	3	4	4	<b>11</b>

## Examen des propositions au regard du critère n°4 : Développement durable (15 points) :

Sont appréciés les actions concrètes et le calendrier de mise œuvre de la démarche « zéro déchet » des marchés.

Les candidats ont été sollicités pour présenter une stratégie "Zéro déchet" pendant la mise en œuvre du contrat (actions, calendrier).

Il est important de se rappeler que les marchés appelés « zéro déchet » peuvent être déclinés de deux façons :

- 1 -** Le commerçant nettoie l'espace en repartant avec tous ses déchets.
- 2 -** Les délégataires mettent en œuvre des solutions de tri et les commerçants s'engagent à suivre ces solutions.

A ce titre les réponses des candidats sont les suivantes :

### Candidat n° 1 : DADOUN

Le candidat propose la deuxième solution avec un dossier complet pour une mise en œuvre rapide et fonctionnelle.

Dans le but d'atteindre le zéro déchet, la stratégie mise en place implique la ville, les commerçants et les associations locales.

Elle englobe la collecte des bio-déchets, la diminution des plastiques à usage unique et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les commerçants bénéficieront d'accompagnement, de sensibilisations régulières et de conseils pour assurer une bonne gestion des déchets.

La stratégie de tri des déchets sur les marchés est planifiée et mise en œuvre de manière détaillée (de juillet 2024 à Mars 2026).

Des collectes différenciées des différents types de déchets seront progressivement mises en place et des points de regroupement seront établis pour rassembler les différents flux de matières à collecter, avec une signalétique claire et une communication régulière aux commerçants.

En matière de communication le candidat propose des actions conjointes avec la Ville (réseaux sociaux, journal de la Ville, campagne d'affichage...).

Une proposition (financière) de partenariat avec la Ville est faite pour offrir aux commerçants une alternative aux sacs plastiques.

Cependant, des interrogations se posent après avoir examiné ce dossier, à savoir :

- 1 -** Le rétro planning indique une cessation de la collecte à partir de novembre 2025 pour tous les DIB, poly, coquillages, fer et bio-déchets.

Quelles solutions sont proposées pour pallier cette fin de collecte ?

- 2 -** Certaines animations effectuées par le candidat sont tarifées.

Qui prend en charge ces frais ?

Note sur 10 : 7

Note pondérée sur 15 : 10,5

## Candidat n° 2 : GERAUD

Le candidat propose une deuxième solution qui ne comporte pas de rétro-planning explicite ni de transition vers des marchés "zéro déchet".

Cependant, une série de mesures visant à réduire la production de déchets sont suggérées :

- Pour limiter le gaspillage, il est proposé de collecter et redistribuer les invendus consommables à des associations caritatives.
- Des dispositifs seront mis en place pour trier et valoriser les bio-déchets, les cartons, les cagettes en bois ainsi que les déchets résiduels.
- Des points de regroupement seront établis pour faciliter la collecte des différents flux de matières.
- Une campagne de sensibilisation sera menée une semaine avant la mise en place du tri, et ce durant un mois, afin d'accompagner les commerçants dans cette démarche.
- En concertation avec les services de la Ville et les commerçants, une charte sera rédigée pour souligner l'engagement des commerçants en faveur de la transition écologique.

De plus, une proposition de partenariat financier avec la Ville est faite pour offrir aux commerçants une alternative aux sacs plastiques, contribuant ainsi à la réduction de la pollution plastique sur les marchés.

Cependant, bien que les objectifs aient été énoncés, le dossier ne fournit pas suffisamment d'informations pour envisager la mise en place d'un marché "zéro déchet".

Note sur 10 : 4

Note pondérée sur 15 : 6

### Note totale du critère n°4 :

N° de pli	Désignation des Candidats	Note sur 15
1	<b>DADOUN PERE ET FILS</b>	<b>10,5</b>
2	<b>LES FILS DE Mme GERAUD</b>	<b>6</b>



## Examen des propositions au regard du critère n°5 : Niveau des engagements juridiques (5 points) :

Ce critère est apprécié au regard du degré d'acceptation et, le cas échéant, d'amélioration par le candidat, dans le sens des intérêts de la Ville, du projet de contrat et de ses annexes.

Le détail de l'analyse figure en annexe 2.

### Note totale du critère n°5 :

N° de pli	Désignation des Candidats	Note sur 5
1	DADOUN PERE ET FILS	2
2	LES FILS DE Mme GERAUD	1

### Classement final des propositions :

N° de pli	Désignation des Candidats	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Note sur 100	Classement
1	DADOUN PERE ET FILS	25	6	12	10,5	2	55,5	1
2	LES FILS DE Mme GERAUD	22,75	6	11	6	1	46,75	2

La commission de délégation de service public admet l'ensemble des candidats en phase de négociation.